

Saint-Aygulf, le 6 février 2015

PERSONNEL

Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN
Député du Var (8^e circonscription—Draguignan)
Président du **SYNDICAT MIXTE de l'ARGENS**
43, avenue Jules Ferry, 83490 LE MUY**Objet : Chronologie des travaux urgents prioritaires de protection
contre les inondations de la Basse Vallée de l'Argens et de La Palud**

Monsieur le Président,

M. le Préfet du Var a longuement entendu hier les délégués du Bureau exécutif de VIVA venus lui présenter **la liste chronologique des travaux à faire d'urgence** pour réduire la vulnérabilité aux inondations répétitives de **la Basse Vallée de l'Argens** et de **la ZA de La Palud**.

Ces chefs d'entreprises du monde agricole et du tourisme saisonnier, soucieux de tout l'emploi local, fondent leurs attentes prioritaires sur le bon sens et leur connaissance du terrain, sur la solution testée par l'Agence ARTELIA et sur les préconisations concordantes de la Mairie de Fréjus.

M. le Préfet Pierre SOUBELET s'est dit prêt à signer toute Déclaration d'Intérêt Général (DIG) nécessaire à la mise en œuvre de travaux d'urgence en Basse Vallée de l'Argens dès qu'il en recevrait la demande par le Syndicat Mixte de l'Argens que votre courrier du 15 janvier 2015 lui a annoncée dans les toutes prochaines semaines.

Bien entendu, a-t-il ajouté, cette procédure ne pourra devenir opérationnelle qu'avec l'accord technique de la DDTM et sous réserve d'un consensus préalable entre les attentes des habitants et acteurs économiques concernés et le SMA, organisme de gouvernance auquel les intercommunalités ont délégué leurs responsabilités en la matière. Aussi, sur ses conseils, avons-nous pris un rendez-vous avec M. Michel MAURIN, directeur de la DDTM.

M. le Préfet recommande également une rencontre entre VIVA (au titre de sa "*maîtrise d'usage*") et le Syndicat Mixte de l'Argens en vue d'élaborer ensemble la demande de travaux urgents concertée qu'il attend. En effet, votre dernier courrier à M. Le Préfet liste une série d'interventions très restrictive par rapport au schéma proposé par VIVA (approuvé par ailleurs dans une réunion informelle d'échanges avec M. Sébastien PERRIN *Roquebrune/Argens*, Gilles REGIS *Puget/Argens* et Richard SERT *Fréjus*). En outre, ce "phasage", s'il était ainsi engagé, protégerait d'abord Roquebrune en inondant davantage les exploitations situées plus bas dans la plaine... C'est inacceptable !

VIVA a donc demandé à des experts bénévoles une consultation supplémentaire dont les conclusions et le schéma ci-joints résumant l'impérative obligation de conduire les travaux prioritaires depuis le littoral vers l'amont et, aussi, de ne plus tarder à demander les autorisations pour protéger La Palud par drainage de la Zone d'Activités dans la Grande Garonne en passant sous la RN7 (CG83) et sous la voie du chemin de fer (SNCF/RFF).

Dans l'article de Var Matin de ce jour, vous observez que "*les enjeux sont différents que l'on soit en amont ou en aval*" et vous précisez "*il faut donc faire preuve d'écoute pour bâtir un acte politique*". Enfin, vous soulignez en conclusion "*l'obligation de résultats imposée pour protéger la population*".

Le Bureau exécutif de VIVA m'a donc prié de vous demander, malgré votre agenda chargé, un rendez-vous personnel rapproché pour la séance de travail et de concertation indispensable à la mise en œuvre rapide d'un programme prioritaire d'intérêt général.

Dans l'attente, croyez, M. le Président, à nos sentiments sincères et dévoués.

pour VIVA, Dr Louis REYMONDON
secrétaire général

3 pièces jointes